

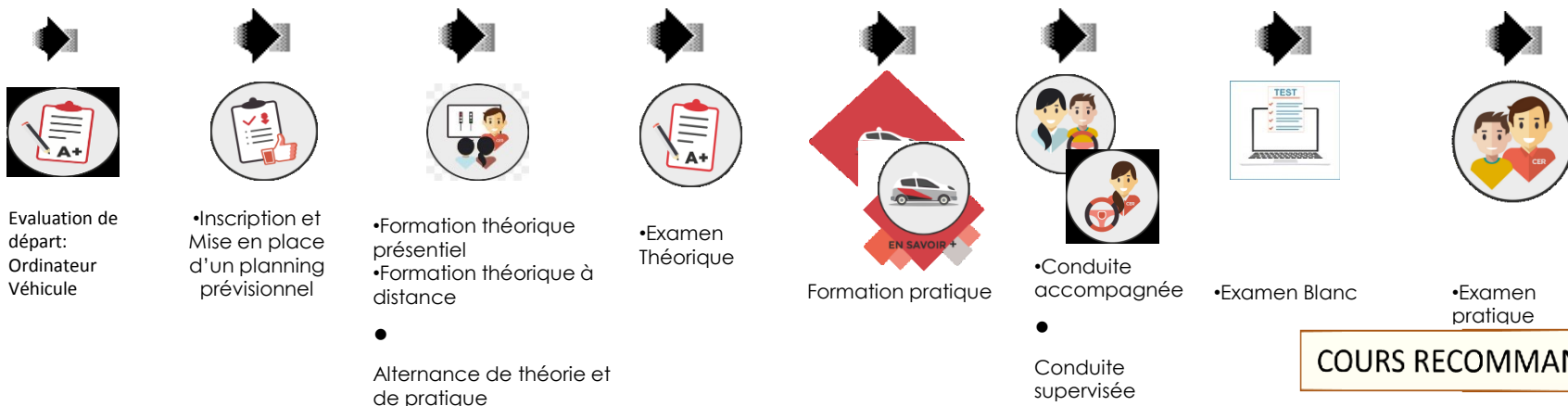
PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

CRITÈRE 3.1 et 2.2 DU LABEL DE L'ETAT



COURS RECOMMANDE

PARCOURS THEORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** et avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne Pass-Rousseau)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THEMES

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation
- Générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs

LE PARCOURS DE FORMATION B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

PARCOURS THEORIQUE

LA FORMATION THEORIQUE GENERALE

Elle porte sur des questions « d'entraînement au code » et pourra être suivie à votre rythme :

- Via Internet sur mobile, tablette ou ordinateur.

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route,
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée,
- Les usagers vulnérables,
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs,
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur autoroute
- De nuit (leçons prises en hiver).

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...
- L'auto-évaluation.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et dans la fiche de suivi de chaque élève. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous inviter à vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Horaires des séances théoriques Permis Catégorie B

• TEST CODE

Lundi de 14h00 à 20h00 (avec présence d'un enseignant de 19h00 à 20h00)

Mardi au vendredi de 10h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00.

Samedi de 10h00 à 14h00.

• Séances collectives sur les thèmes réglementaires :

- Thème Signalisation : lundi de 19h00 à 20h00
- Thème Alcool et stupéfiants : mardi de 12h00 à 14h00
- Thème Vitesse : mercredi de 12h00 à 14h00
- Thème Circulation routière (ceinture, distracteurs, etc) : jeudi de 12h00 à 14 h00
- Thème Usagers vulnérables : vendredi de 12h00 à 13h00
- Thème Le véhicule : vendredi de 13h00 à 14h00